

Vols, trafic de drogues, meurtres, agressions...

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5301 - Mardi 16 février 2021 - Prix : 10 DA

Béjaïa
**Grève et
marche du
Snapap-Cgata**

Exploitation légale des gisements aurifères

Vers une production de 250 kg d'or par an

Conflit de compétences

Par Mohamed Habili

Il existe en Tunisie une sorte de propension à présenter l'impasse politique actuelle comme un conflit de compétences opposant les trois hommes se trouvant à la tête des principales institutions du pays. Les protagonistes de ce bras de fer sont donc le président de la République Kais Saïed, l'occupant du perchoir à l'Assemblée, Rached Ghannouchi, position qu'il doit au fait qu'il est le président d'Ennahda, principale force politique de Tunisie, sans être pour autant majoritaire, et enfin le chef du gouvernement Hichem Mechichi. On se rappelle ce qui a conduit à cette situation : Mechichi ayant procédé à un large remaniement de son gouvernement sans en référer au chef de l'Etat s'est vu vigoureusement critiqué par ce dernier lors d'une réunion mémorable tenue au palais de Carthage, et par la même occasion avertir que quatre des nouveaux ministres, en raison de certains soupçons pesant sur eux, ne seront pas invités à prêter serment devant lui. Un chef de gouvernement normalement constitué qui serait pris à partie dans ce style par le chef de l'Etat, auquel de plus il doit d'être là où il se trouve, n'aurait rien de plus pressé à faire que de s'attaquer aux motifs de son mécontentement. En effet, qu'est-ce qui importerait le plus pour lui : faire du président un adversaire ou s'atteler dans les meilleurs délais à la mise en œuvre de son programme, quitte pour cela à remplacer les quatre ministres indésirables à tort ou à raison ?

Suite en page 3

Projet de révision de la loi électorale

Le Président Tebboune reçoit Ahmed Laraba



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier à Alger, le président de la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique portant régime électoral, Ahmed Laraba, ainsi qu'une délégation de la même institution qui l'accompagnait. Page 2

Participation des femmes aux Assemblées élues

Kamal Fenniche : «C'est un droit garanti par la Constitution»

Tunisie/Remaniement

Cinq ministres démis de leurs fonctions

Projet de révision de la loi électorale

Le Président Tebboune reçoit Ahmed Laraba

■ Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier à Alger, le président de la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique portant régime électoral, Ahmed Laraba, ainsi qu'une délégation de la même institution qui l'accompagnait.

Par Aomar Fekrache

Au cours de cette audience qui s'est déroulée au siège de la Présidence de la République, M. Tebboune a écouté un exposé sur la mouture relative au projet de loi portant régime électoral, présentée par M. Laraba, qui était accompagné des membres

Justice Lancement officiel du service de retrait à distance du casier judiciaire

LE SERVICE de demande et de retrait à distance de la version électronique du casier judiciaire a été officiellement lancé hier et a vu le retrait de «160 bulletins» dès les premières minutes de sa mise en service. Lancé officiellement du siège de la Direction générale de la modernisation de la justice (Bir Mourad Rais), ce nouveau mécanisme, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts visant à moderniser les services judiciaires et à simplifier les procédures d'obtention des documents judiciaires, en les fournissant à distance, permet au citoyen de demander et de retirer, en ligne, la version électronique du casier judiciaire (Bulletin n° 3), a indiqué le directeur de l'Organisation et de la Prospection au ministère de la Justice, Moudjadj Mustapha, qui a fait état de «160 bulletins retirés lors des dix premières minutes du lancement de ce service». Ce service est désormais «disponible via le portail électronique du ministère», après être amélioré, ce qui permettra au citoyen d'en bénéficier sans avoir à se déplacer aux juridictions, sachant que le casier judiciaire (Bulletin n° 3) délivré par voie électronique est exempté de la taxe judiciaire. Cette prestation s'inscrit dans une approche globale nationale visant à renforcer les mécanismes de rapprochement de l'administration des citoyens, représentant l'un des axes prioritaires auxquels le gouvernement s'est engagé afin de concrétiser les jalons de la gouvernance électronique. Il convient de noter également que cette prestation est disponible pour l'ensemble des citoyens, sans ou avec condamnations, hormis les recherchés ou ceux établis à l'étranger. Par ailleurs, M. Moudjadj a affirmé que ce service est sécurisé, ajoutant que l'intéressé est amené à s'assurer de la véracité de la signature électronique du bulletin, d'autant que la signature est assignée aux juges qualifiés. **Lyes H.**

de la commission. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de cabinet à la Présidence de la République, Noureddine Baghdad Daidj et du conseiller auprès du président de la République chargé des affaires juridiques et judiciaires, Boualem Boualem. Dans une déclaration à la presse, M. Laraba a indiqué avoir présenté au président de la République les différentes propositions émises par les partis politiques, relatives au projet de révision de la loi électorale. Il a ajouté que l'audience a permis, également, d'«échanger les points de vues sur les principaux axes» en relation avec le projet de loi. Le président de la République, depuis son retour de son séjour hospitalier en Allemagne, est à pied d'œuvre. L'avant-projet de loi organique portant régime électoral figure parmi les grands projets auxquels le chef de l'Etat accorde un intérêt capital. Début janvier dernier, lors d'une séance de travail à laquelle ont pris part Ahmed Laraba ainsi que le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, M. Tebboune avait donné plusieurs instructions. Il avait enjoint de finaliser dans les plus brefs délais l'élaboration du nouveau projet de loi organique relatif aux élections, en prévision des échéances électorales importantes qu'attend le pays. Tenir compte, dans le nouveau projet de loi, de l'engagement de moraliser la vie politique et de tenir le processus électoral à l'abri de l'influence de l'argent, tout en ouvrant la voie aux



Ph/D. R.

jeunes et à la société civile pour participer à la prise de décision à travers les instances élues.

Le Président a également exigé de garantir des élections transparentes qui tradiraient réellement la volonté du peuple et qui opéreraient une rupture définitive avec les pratiques du passé, et dont découleraient des institutions démocratiques hautement crédibles. Comme il a donné instruction de distribuer une mouture du projet de loi aux partis politiques pour enrichissement avant l'élaboration de la mouture finale. Pour ce dernier point, force est de préciser que les partis politiques avaient déjà fait des propositions et place désormais aux prochaines échéances qui ne semblent pas tarder. Cela d'autant que le président de la République a accéléré la cadence ces derniers jours. Outre la dissolution de l'APN qui selon certaines

sources devrait intervenir prochainement, une autre révélation de taille vient d'être faite par Djilali Sofiane, le premier à être reçu par le Président. Le chef de Jil Jadid, lors de son passage, hier, à la Radio nationale, a indiqué que «le président de la République a laissé entrevoir la date du mois de juin pour la tenue des législatives anticipées». Avec les consultations que M. Tebboune a entamées

avec des chefs de partis, il faut s'attendre à d'importants changements sur la scène politique nationale, notamment en ce qui concerne les conditions d'organisation des élections. Pour rappel, le président de la République a reçu samedi les partis Jil Jadid, le Front El Moustaqbel et le mouvement El Binaa, et dimanche le FFS, le MSP et le mouvement El Islah. **A. F.**

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 183 nouveaux cas et 4 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, le même nombre qu'hier (4), portant à 2 943 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse, avec 183 cas, soit 15 cas de moins par rapport au bilan d'hier (198), pour atteindre, au total, 110 894 cas confirmés. **R. N.**

Participation des femmes aux Assemblées élues

Kamal Fenniche : «C'est un droit garanti par la Constitution»

«**L**a participation des femmes aux Assemblées élues est stipulée dans la Constitution», a indiqué, hier, le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, rappelant que «l'article 59 de la nouvelle loi électorale a octroyé toutes les chances aux femmes de participer aux Assemblées élues».

Lors de son intervention, hier, au Forum de la Radio algérienne, le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, a salué l'initiative du président de la République qui a enchaîné des rencontres avec les chefs ou des partis politiques dès son retour. «Ces réunions reflètent la volonté du Président de consulter tous les acteurs pour aller vers la nouvelle République», a indiqué l'invité de la radio, soulignant que le Président a entrepris de mettre en œuvre son agenda politique dans le cadre de la transparence et de l'intégrité. Kamal Fenniche a déclaré

que la distribution du projet de la nouvelle loi électorale sur les partis politiques ainsi que les représentants de la société civile perpétue la pratique démocratique participative et établit la nouvelle Algérie voulue par le Président Tebboune ainsi que le mouvement populaire. Le président du Conseil constitutionnel a indiqué que «la Constitution du 1^{er} novembre est le premier élément de base sur la voie de la création de la nouvelle République», ajoutant qu'«elle exige une révision de l'arsenal législatif du pays, y compris la loi organique pour les élections». Il a souligné que la nouvelle loi contient des garanties procédurales qui apportent des solutions efficaces afin d'éliminer les pratiques de corruption et éviter les écarts que l'Algérie a connus. Parmi ces mesures, figurent les nouveaux pouvoirs de l'Autorité électorale nationale indépendante et le système de vote proportionnel sur la liste ouverte. «Le

projet reflète également ce que la nouvelle Constitution a apporté sur la nécessité de conférer une transparence totale au processus électoral, de progresser vers la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et la participation active des jeunes dans la vie politique qui reflète leur véritable rôle dans la société», a affirmé Fenniche. Il a déclaré que le nouveau système électoral est une révolution, notamment en ce qui concerne le mode de scrutin et le remplacement de la liste fermée par une liste ouverte, où l'électeur choisit une liste puis sélectionne dans la même liste les candidats qu'il juge les plus compétents et les plus dignes de sa représentation, soulignant que le système de vote proportionnel représente la pratique la plus démocratique. Il a ajouté que l'article 141 de la nouvelle loi électorale donne plus de garanties, car il permet à chaque candidat de surveiller tout le processus de vote, de

compter les votes, de consigner au dossier toutes les observations ou différends liés à la conduite du processus électoral et également de recevoir le procès-verbal de dépouillement du chef du bureau de vote. Quant à la participation des femmes aux Assemblées élues, le président du Conseil constitutionnel a affirmé que «c'est un droit stipulé dans la Constitution», rappelant que «l'article 59 de la nouvelle loi électorale a octroyé toutes les chances aux femmes de participer aux Assemblées élues». Le même responsable a ajouté qu'il s'agit d'un projet de loi qui peut être amendé après soumission de remarques à la commission concernée qui, à son tour, va les traiter. Le président du Conseil constitutionnel a souligné également la nécessité de mettre en œuvre ce qui est stipulé dans la Constitution qui prévoit la participation des femmes aux Assemblées élues.

Thininine Khouchi

Exploitation légale des gisements aurifères

Vers une production de 250 kg d'or par an

■ Afin de lutter contre l'exploitation illicite des richesses minières dont regorge à profusion le sol algérien dans le Sud, le ministère des Mines a accordé pas moins de 218 permis d'exploitation d'or aux jeunes de Tamanrasset et d'Illizi.



Par Louisa Ait Ramdane

Plusieurs orpailleurs sont appréhendés quotidiennement par les services de sécurité pour l'exploitation illégale de l'or dans le sud du pays. Pour mettre fin à la situation d'anarchie qui règne dans cette activité, le gouvernement a décidé d'accorder aux jeunes de la région des permis d'exploitation d'or. À travers cette mesure, le gouvernement compte d'abord mettre fin à la recherche et l'exploitation anarchiques de ces ressources, comme l'or décelé à Tamanrasset et Illizi, mais permettre aussi de créer du travail pour les jeunes chômeurs de cette région du pays, longtemps délaissés par les responsables qui se sont succédé dans le sec-

teur, et ce, à travers le mécanisme de coopératives. Invité de la rédaction de la radio Chaîne 3, Samir Bouzar Saaidi, chef de projet minier et artisanal au ministère des Mines, a indiqué que cette stratégie permettra, à court terme, d'absorber le chômage, avec la création de 1 200 postes d'emploi directs et d'augmenter la production d'or à 250 kg/an», soulignant qu'à travers cette démarche les autorités comptent substituer l'exploitation «artisanale» et «légale» à l'exploitation «anarchique et illicite» faite par des étrangers et des Algériens. En plus de son impact direct, cette stratégie permettra, escomptent les autorités, de lutter contre l'exploitation illicite. «Avec cette opération, on aura une occupation du terrain et une

sécurisation des lieux par les services de sécurité, pour bloquer totalement l'exploitation illicite de cette ressource». Dans ce cadre, les jeunes concernés par l'opération seront soumis à une mise à niveau et une formation en partenariat avec le ministère de la Formation professionnelle dans les domaines de la prospection et de la préservation de l'environnement, en collaboration avec l'Agence nationale des activités minières (Anam) qui les accompagnera pour une exploitation optimale et conforme au cahier des charges. «Des formations spécialisées seront incessamment dispensées par le ministère des Mines au profit des jeunes entrepreneurs pour les aider à mieux maîtriser le métier et surtout à mieux se préserver et

protéger l'environnement», a expliqué Samir Bouzar Saaidi. Ce projet sera élargi dans les prochains jours aux wilayas de Tindouf et Adrar, a indiqué le représentant du ministère des Mines qui a tenu à rappeler que parallèlement à cette exploitation artisanale, le ministère a lancé 5 projets d'exploration en vue d'une exploitation industrielle. Pour rappel, le ministre des Mines, Mohamed Arkab, a déclaré récemment, à ce propos, que «l'objectif attendu reste la transition vers l'exploitation industrielle de l'or, qui se trouve en grande quantité à une profondeur de 400 mètres sous terre. Ce qui nécessite des capacités techniques avancées pour l'extraire».

L. A. R.

La criminalité sévit toujours

Vols, trafic de drogues, meurtres, agressions...

La criminalité prend des proportions alarmantes dans certaines villes algériennes, au point de devenir l'une des principales causes d'inquiétudes des citoyens. Devant un taux qui monte en flèche, une délinquance qui fait l'éloge de la presse et des faits divers traumatisants qui font les gros titres des journaux, la situation semble inquiétante, en attestent les chiffres des services de sécurité. En effet, la criminalité est en train de plonger la société dans la peur et l'insécurité. Vols, agressions physiques, trafic de drogues, meurtres, sont autant de délits enregistrés par les services de l'ordre. Devenant ainsi un véritable phénomène de société, le taux de criminalité augmente de plus en plus. Pourtant, les autorités mènent une lutte implacable

et sans merci à travers plusieurs régions du pays. Un combat ininterrompu contre toute forme d'atteinte au pays : la lutte contre le crime reste une priorité majeure. Effectivement, les services de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité, durant janvier dernier, plus de 2 400 affaires ayant entraîné l'arrestation de près de 6 000 individus impliqués dans divers délits liés à l'usage de stupéfiants et le port d'armes prohibées, selon le communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «Dans le cadre des activités de lutte contre la criminalité urbaine, les services de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité durant le mois de janvier 2021, 2 437 affaires ayant entraîné l'arrestation de 5 972 présumés auteurs, déferés

devant les instances judiciaires compétentes, dont 3 379 pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, 457 pour port d'armes prohibées et 2 136 pour divers délits», précise la même source. Parmi les affaires traitées, «388 sont relatives aux atteintes aux biens et 781 affaires ont trait aux atteintes aux personnes», alors que les services de la Police judiciaire ont eu à traiter «28 affaires liées aux délits et crimes contre la famille et aux bonnes mœurs, 690 autres relatives aux biens publics, 204 affaires à caractère économique et financier et 10 affaires relatives à la cybercriminalité», détaille le communiqué de la DGSN. Concernant le port d'armes prohibées, les mêmes services ont traité «457 affaires, impliquant 457 individus présentés devant les ins-

tances judiciaires compétentes, dont 19 ont été placés sous mandat de dépôt». En matière de lutte contre les stupéfiants, «3 036 affaires impliquant 3 379 personnes ont été traitées, avec la saisie de 132,400 kg de résine de cannabis, 28 633 comprimés psychotropes, 50,33 grammes de cocaïne ainsi que 36,24 gr d'héroïne et huit flacons de produits psychotropes», ajoute la même source. Concernant les activités de la Police générale et réglementation, les Forces de police ont mené durant la même période «14 483 opérations de contrôle des activités commerciales réglementées, suite auxquelles il a été procédé à l'exécution de quatre décisions de fermeture, ordonnées par les autorités compétentes».

Meriem Benchaouia

LA QUESTION DU JOUR

Conflit de compétences

Suite de la page une

La logique voudrait qu'il fasse le premier choix. Ce n'est pas celui que fera Mechichi. Il pouvait faire simple, il a préféré faire compliqué. Il pouvait désamorcer la crise, en tout cas au moment où il était encore possible de l'éviter, il s'est arrangé pour qu'elle éclate et commence aussitôt à développer ses nuisances. Et maintenant que faire pour en sortir ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que Mechichi, conseillé sans doute en cela par Ghannouchi, semble s'être coupé, comme à plaisir, toute retraite. Il ne peut décemment évincer des ministres qui viennent de recevoir la confiance des représentants du peuple. Il ne peut démissionner lui-même sans enterrer du même coup sa carrière politique. Il ne peut pas non plus ne rien faire sous prétexte que lui et le pays sont dans l'impasse. Il existe bien une solution, qui ne sauvera pas son gouvernement, ni sans doute sa carrière, mais du moins permettra-t-elle à la Tunisie de se reprendre, avant que le désordre ne commence à se saisir d'elle. Si en effet la crise actuelle est une querelle de compétences, alors il faut trouver le moyen de les partager sous ce rapport. Tous les pouvoirs, tous les honneurs, venant du peuple, on se demandera qui des trois jouit de la prépondérance, celle-ci s'appropriant sur la part de souveraineté populaire reçue en partage. Sur cette base, le cas de Mechichi est vite réglé, vu qu'il dispose de zéro suffrage populaire, n'ayant pas été élu mais nommé. S'il y a un problème de prééminence entre les deux autres présidents, celui de la République et celui de l'ARP, le premier estimant disposer de plus de prérogatives d'après sa propre lecture de la Constitution, et le deuxième le contestant, les deux ne semblent pas très compliqués non plus. Alors que Ghannouchi a été élu dans une des 27 circonscriptions que compte la Tunisie, et encore pas même suivant un mode électoral uninominal majoritaire mais de liste et proportionnel, le président Saïed l'a été dans le cadre d'une seule circonscription, la Tunisie dans son ensemble, et à un scrutin majoritaire direct uninominal. Si la souveraineté populaire se divise en autant de parts qu'il y a d'électeurs, la proportion d'elle qui est allée à Saïed dépasse largement celle revenue, qui plus est indirectement, à Ghannouchi. La Constitution tunisienne ne reposant pas sur une base saine est en effet à refaire.

M. H.

Bilan 2020 du MJS

Sous le sceau de la moralisation du sport et de la promotion de la jeunesse

■ La moralisation du sport et sa dynamisation à tous les niveaux de pratique en Algérie constituent les opérations majeures lancées en 2020 par le ministère de la Jeunesse et des Sports, outre l'élaboration d'un plan national Jeunesse 2020-2024.

Par Hania Gh.

Le bilan des activités du secteur de la Jeunesse et des Sports au titre de l'année 2020, publié sur le site du MJS, met en exergue une série d'actions visant, à la fois, le développement du sport et la promotion de la jeunesse.

En matière de moralisation et de bonne gouvernance du sport, des actions ont été menées pour l'amélioration de la prévention contre la corruption à travers l'élaboration d'une «cartographie des risques de corruption dans les milieux sportifs et d'un programme de sensibilisation et de formation dans le cadre d'une convention avec l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption».

Le MJS a, en outre, renforcé le contrôle des comptes dans le financement du sport à travers «une circulaire ministérielle qui fonde le financement des fédérations sur des critères de performance et de bonne gouvernance au moyen, notamment, d'un Comité technique d'évaluation des demandes de financement, de critères de classement et d'un barème de notation».

L'amendement d'un décret exécutif relatif au «non-cumul des responsabilités exécutive, élective et administrative au sein des structures d'organisation et d'animation sportives» figure en bonne place dans le bilan du MJS, outre le «parachèvement du dispositif national de lutte anti-dopage, conformément au code mondial anti-dopage, à travers la création de l'Agence nationale anti-dopage et la réorganisation du Laboratoire national anti-dopage».

Pour la promotion de l'éthique et de la morale du sport, le MJS a entrepris l'élaboration d'une «Charte nationale» dont les principes et les valeurs doivent être respectés par l'ensemble des acteurs du mouvement sportif national.

En matière de pratique sportive, les actions ont visé la relance des sports scolaires et universitaires, la prise en charge des athlètes d'élite, ainsi que la prise en charge des jeunes talents sportifs.

A cet effet, un plan de relance a été mis en place et des mesures urgentes et immédiates ont été entreprises afin de réintroduire très rapidement le sport dans les établissements scolaires.

Le ministère a engagé la mise en œuvre, notamment à travers une circulaire interministérielle élaborée conjointement avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, l'«opération pilote des 500 écoles» consistant à faire bénéficier les élèves de 500 écoles primaires situées à proximité des installations sportives du secteur de la Jeunesse et des Sports, de 1h30 de cours d'éducation physique et sportive (EPS) par semaine.

Il est prévu également l'organisation de festivals sportifs nationaux au profit des écoliers du primaire et des jeux sportifs nationaux scolaires et universitaires.

Intérêt particulier à l'élite sportive et aux jeunes talents

Un intérêt spécial a été accordé à la prise en charge des athlètes d'élite et aux jeunes talents, selon le bilan du MJS qui a élaboré et mis en œuvre un «plan de prise en charge complet couvrant l'ensemble des aspects liés à la situation socioprofessionnelle des athlètes, à la prise en charge de leurs programmes de préparation et la mise à disposition et la modernisation des installations et des infrastructures sportives».

Ainsi, des mesures de soutien ont été décidées en vue de l'accès des athlètes à la formation, à la promotion et aux emplois dans



certaines corps de l'administration publique. Au titre de la prise en charge des programmes de préparation des athlètes, «un plan de financement a été élaboré et exécuté, sur la base de programmes de préparation globaux (par discipline) et de plans individualisés (par athlète)».

Côté infrastructures, le ministère a procédé à «la réhabilitation, la mise à niveau, la modernisation et la mutualisation des infrastructures existantes conformément aux standards internationaux». De même qu'il a procédé à la «domiciliation des athlètes de 16 disciplines olympiques dans des salles spécialisées dédiées aux Centres de regroupement de sélections nationales de Souidania et de Fouka, ainsi qu'à la mise en place d'un Centre régional de médecine du sport au Centre national de regroupement de Souidania avec l'appui du Centre national de la médecine du sport».

Pour les jeunes talents sportifs, un programme quadriennal pour leur prise en charge a été adopté en vue de «l'accompagnement d'une centaine d'athlètes au talent confirmé, âgés de 14 à 20 ans et représentant 11

disciplines», et ce, en prévision des échéances sportives à moyen terme, dont les Jeux Olympiques de 2024 et de 2028.

La préparation des Jeux méditerranéens d'Oran-2022 a également été à l'ordre du jour, puisque le rythme des préparatifs pour ce rendez-vous sportif «a connu un accroissement significatif en 2020», aussi bien sur le plan de la «synergie intersectorielle» qu'en matière d'avancement des travaux de réalisations des infrastructures concernées par les jeux.

Les grands projets d'infrastructures ont été cités dans le bilan du MJS qui a mis en relief, entre autres, l'amélioration des taux d'avancement des travaux (90 % pour le stade d'Oran, 80 % pour le stade de Baraki, 55 % pour celui de Douéra). Pour le stade de Tizi-Ouzou, le ministère souligne «la résilience du marché avec le Groupe ETRHB et le lancement de la procédure de nouveaux marchés subséquents».

Plan national Jeunesse 2020-2024

Le plan national Jeunesse 2020-2024 (PNJ) rassemble

l'ensemble des dispositifs publics relatifs à la jeunesse dans divers domaines «prioritaires» tels que «l'éducation, la formation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la citoyenneté, l'accès aux services de la culture, des sports et des loisirs, ainsi que l'information, la communication et la recherche sur la jeunesse».

Au chapitre de la modernisation des maisons de jeunes, le MJS a élaboré pour cela un plan de gestion partenariale avec le mouvement associatif.

Parmi les actions de réforme, l'on cite l'exécution d'«un appel à projet national pour le financement des projets associatifs de jeunesse, mis en œuvre notamment au sein des maisons de jeunes».

Ceci a permis de prendre en charge plus de 90 associations à travers l'ensemble du territoire national pour un montant total de 60 millions de DA».

Une opération pilote a été mise en œuvre pour l'attribution de 30 maisons de jeunes aux associations de jeunesse dans plusieurs régions du pays.

H. Gh.

Accidents de la route

8 morts et 149 blessés durant ces dernières 24 heures

Huit personnes sont décédées et 143 autres blessées dans des accidents de la circulation survenus dans plusieurs régions du pays durant ces dernières 24 heures, indique, hier, un bilan de la Protection civile.

«Le bilan le plus lourd des 139 accidents de circulation survenus du 14 au 15 février, a été enregistré dans la wilaya de Bejaïa, où trois personnes ont trouvé la mort et une autre blessée, suite à une collision entre deux véhicules sur l'autoroute

vers Boudjellil, relevant de la daïra de Tazmalt», ajoute le même communiqué arrêté hier à 8 heures.

«Une personne a été retrouvée morte carbonisée suite à un incendie qui s'est déclaré au niveau du siège de la sécurité sociale, sis à la cité police, commune et daïra de Bir Mekadem, wilaya de Tébessa», ajoute la même source, ajoutant que trois autres personnes ont été secourues suite à des incendies qui se sont déclarés dans un appartement situé

dans un immeuble de la cité 300 logements, à Bordj El Bahri (Alger), et dans une habitation au lieudit Tablassa, dans la commune de Tazmalt (Béjaïa), souligne le même communiqué, indiquant que les victimes souffrant «de gênes respiratoires des brûlures ont été prises en charge sur les lieux puis évacuées vers les structures sanitaires». Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, la Protection civile a effectué, durant la même période, 51 opérations de

sensibilisation à travers 35 communes, réparties sur 8 wilayas, et 45 opérations de désinfection à travers 6 wilayas (24 communes), qui ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

La DGPC a mobilisé pour les deux opérations «201 agents de la Protection civile, tous grades confondus, 41 ambulances et 19 engins d'incendie», ajoute le communiqué.

K. L.

Pétrole

Le Brent à 63,22 dollars

Les cours du pétrole ont poursuivi hier leur progression, entamée depuis le début de la semaine dernière, dans un marché optimiste grâce à de multiples facteurs tant sur l'offre que sur la demande.



P.H.D. R.

Par Samia Y.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril gagnait 1,27 % à Londres, à 63,22 dollars, au plus haut depuis le 22 janvier 2020. Il avait franchi la barre des 60 dollars

hier. Le baril de pétrole américain de WTI a franchi la barre des 60 dollars, une première depuis le 9 janvier 2020, effaçant ainsi les dégâts de la pandémie du Covid-19 grâce à de multiples facteurs, tant sur l'offre que sur la demande. Le baril américain de WTI pour le mois de mars s'appréciait

de 1,78 % par rapport à la clôture de vendredi, à 60,53 dollars, après avoir passé dès les premiers échanges asiatiques la barre de 60 dollars. «L'optimisme concernant le déploiement des vaccins (contre le Covid-19) permet d'alimenter l'appétit pour le risque», a commenté Carlo

Alberto De Casa, analyste. «Cette situation, conjuguée aux énormes liquidités injectées par les banques centrales, tire les marchés vers le haut, dont celui du pétrole», a-t-il ajouté. Le brut est orienté à la hausse depuis plusieurs mois du fait d'un regain d'optimisme, de la conviction selon laquelle le ralentissement du rythme des infections et le lancement des campagnes de vaccination permettra de renouer avec une forme de normalité, et donc d'encourager la demande. Les deux contrats de référence ont grimpé de plus de 20 % depuis le début de l'année. La situation météorologique particulière aux Etats-Unis était également de nature à soutenir le mouvement haussier de l'or noir, le Texas étant en proie à une vague de froid qui pourrait, selon plusieurs observateurs et acteurs de marché, peser sur la production du fait de la mise à l'arrêt de certains puits, de coupures de courant et de perturbation des transports. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ont partagé jeudi dernier des perspectives prudentes sur la demande d'or noir cette année. Et les prix au plus haut depuis plus d'un an encouragent les producteurs à

ouvrir le robinet un peu plus. Enfin, la séance a été écourtée hier en raison de jours fériés dans certains pays asiatiques pour le Nouvel An lunaire et aux Etats-Unis pour le «Presidents' Day».

S. Y.

Japon

Le PIB a chuté de 4,8 % en 2020, premier repli depuis 2009

Le Produit intérieur brut (PIB) du Japon a dégringolé de 4,8 % en 2020 sur fond de pandémie, sa première contraction annuelle depuis 2009, selon des chiffres préliminaires publiés hier par le gouvernement. La troisième économie mondiale avait sévèrement chuté sur la première partie de l'année, surtout entre avril et fin juin (-8,3 %), des pans entiers de l'activité économique ayant été paralysés durant l'état d'urgence instauré au printemps par le gouvernement face au Covid-19.

Entamé à partir du milieu d'année, le rebond de la troisième économie mondiale a toutefois été supérieur aux attentes au quatrième trimestre (+3 % sur un trimestre).

Le consensus d'économistes de l'agence Bloomberg s'attendait à une hausse de 2,4 % sur le trimestre écoulé, après une vive reprise de 5,3 % sur la période juillet-septembre. Les exportations japonaises ont tiré la croissance en fin d'année, ayant encore accéléré leur rebond au quatrième trimestre (+11,1 % sur un trimestre).

La consommation des ménages nippons a continué d'être dynamique entre octobre et fin décembre (+2,2 %), contribuant elle aussi significativement à la croissance. Et après deux trimestres de repli, les investissements non résidentiels des entreprises sont aussi repartis à la hausse en fin d'année (+4,5 % sur un trimestre). L'élan retrouvé du PIB nippon depuis mi-2020 risque toutefois d'être interrompu au premier trimestre de cette année, même si les perspectives sur l'ensemble de 2021 restent bonnes, selon les économistes. Car le gouvernement a remis en place un état d'urgence depuis début janvier dans plusieurs départements du pays, y compris ceux de Tokyo et de sa grande banlieue, pour tenter d'enrayer une forte recrudescence locale du coronavirus depuis fin 2020. Bien qu'étant plus léger que le premier état d'urgence du printemps 2020, ce dispositif, qui doit durer jusqu'au 7 mars, risque de casser la dynamique positive de la consommation des ménages.

Samy N.

Sonatrach

L'activité raffinage atteint d'«excellents» niveaux de production

Le groupe Sonatrach a annoncé hier que l'activité raffinage a atteint d'«excellents niveaux de production des produits pétroliers», précisant avoir cessé ses importations du gasoil depuis le mois de mars 2020 et des essences depuis le mois d'août de la même année. L'activité raffinage a atteint d'«excellents niveaux de produc-

tion des produits pétroliers. Elle a réalisé des niveaux records de production de gasoil (9,5 millions de tonnes) et d'essences (3,4 millions de tonnes)», a indiqué la compagnie nationale des hydrocarbures dans un communiqué portant sur les réalisations accomplies durant l'année passée.

En 2020, l'activité raffinage de

Sonatrach a enregistré une augmentation de 7,4 % des volumes de pétrole et de condensats traités par rapport à 2019, passant de 27,2 millions de tonnes à 29,1 millions de tonnes, a précisé la même source.

Cette augmentation a été favorisée notamment par la montée en cadence de la raffinerie d'Alger, ce qui a permis à

Sonatrach de cesser ses importations du gasoil depuis le mois de mars 2020 et des essences depuis le mois d'août de la même année.

La Sonatrach a également exporté, pour la 1^{re} fois depuis la dernière décennie, des volumes d'essences et de gasoil, a ajouté le communiqué.

Sara B.

Aidés par la Bourse de Tokyo

Les marchés européens reprennent confiance

Les marchés boursiers européens semblaient déterminés à aller de l'avant hier matin, aidés par la performance de la Bourse de Tokyo et l'accélération des campagnes de vaccination en Europe, les investisseurs entrevoyant une reprise au printemps. Hier matin, la Bourse de Paris, s'appréciait de 1,03 %. Au même moment, Francfort prenait 0,32 %, Londres progressait de 1,38 %, Milan de 0,80 % tandis que Madrid montait de 1,45 %. Vendredi, les Bourses européennes avaient dans l'ensemble bouclé une nouvelle semaine favorable, Wall Street ayant même clôturé sur de nouveaux records, sur fond d'espoir

d'adoption du nouveau plan de relance américain. Un vent d'optimisme qui a gagné l'Asie hier matin, où l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a gagné 1,91 %, clôturant au-delà des 30 000 points pour la première fois en plus de trente ans. L'indice élargi Topix est monté pour sa part de 1,04 %. Le Produit intérieur brut (PIB) du Japon a dégringolé de 4,8 % en 2020 sur fond de pandémie, sa première contraction annuelle depuis 2009, mais les voyants sont au vert pour 2021. Les Bourses chinoises étaient de leur côté fermées hier, en raison des vacances du Nouvel An lunaire. Le marché américain restera également clos pour

cause de «Presidents' Day» aux Etats-Unis. «Au cours des derniers jours, les marchés semblent avoir donné l'impression d'être partagés entre, d'une part, les risques entourant une reprise rapide de l'inflation, reflétés dans l'augmentation des taux à long terme sur le marché des obligations souveraines et, d'autre part, un optimisme grandissant autour d'un relâchement des restrictions à l'été grâce au déploiement réussi des campagnes de vaccination», souligne Michael Hewson, un analyste de CMC Markets UK. Ces dernières semblaient en effet monter en puissance, notamment en Europe, où le Royaume-Uni a franchi la barre des 15 millions de per-

sonnes vaccinées contre le coronavirus et alors que l'Union européenne, accusée de lenteur dans la gestion de la pandémie de Covid, a indiqué qu'elle allait accélérer la procédure d'autorisation de vaccins améliorés pour répondre aux variants du virus. De son côté, le Japon a donné son premier feu vert à un vaccin contre le coronavirus à cinq mois de l'ouverture des Jeux Olympiques d'été. L'arrivée à la tête de l'Italie de Mario Draghi, qui a présenté son gouvernement vendredi, participait également à l'optimisme ambiant. Il a choisi un homme de confiance, Daniele Franco, pour le ministère-clé de l'Economie.

Nabila T.

Blida

Lancement des travaux de réfection d'établissements sportifs et de jeunes

■ Des opérations de réfection d'établissements sportifs et de jeunes ont été lancées dans la wilaya de Blida, a-t-on appris du responsable du secteur.

Par Aymen N.

Les opérations de réfection d'établissements sportifs et de jeunes accusant une dégradation et des insuffisances requérant leur réhabilitation permettront une fois achevées leur mise à la disposition des jeunes, a indiqué M. Hoggas.

Il s'agit, selon le responsable, de 14 opérations de réfection qui profiteront aux complexes sportifs de Chebli et Ain Romana, les piscines semi-olympiques de Blida et Boufraik, les salles omnisports «Baâziz-Mohamed» du chef-lieu et de Bouguera-Est,

ainsi que l'Ecole nationale des sports équestres.

Les établissements de jeunes de Ben Chegrane (Mouzaia) et d'Ahl l'Oued (Chiffa) à l'ouest, ainsi que ceux de Hoseinia (Bouinane), Boufarik et Meftah à l'est, outre la pose d'une pelouse au stade principal du complexe sportif Chahid «Mustapha-Tchaker», sont également concernés par les opérations de restauration et réhabilitation, a-t-on ajouté. Les opérations ont été financées par le Fonds de wilaya de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives, à hauteur de 114 millions de DA, a poursuivi le responsable, M. Hoggas a également signalé la levée de gel sur huit opérations d'équipement d'autres établissements sportifs et de jeunes inscrites en 2020. «Les procédures administratives ont été lancées en application des instructions du ministère de tutelle», a-t-il fait savoir. Il a cité notamment huit établissements sportifs concernés, soient deux salles spécialisées à Blida et Meftah, une piscine et les



salles omnisports de Blida, Larbaâ, Bouguera, El Affroune et Mouzaia, outre cinq établissements de jeunes, dont les maisons de jeunes d'Oued Djer et d'Oued El Alleugue, et les com-

plexes sportifs de proximité d'Ain Romana, Beriane (Boufarik) et de l'Oued El Alleugue. La concrétisation de ces opérations d'équipement, déjà en chantier, contribuera à la

promotion des activités sportives et des jeunes, tout en aidant à l'émergence de leurs talents, a estimé le responsable du secteur.

A. N.

Oran Ateliers de métiers artisans au profit des zones d'ombre

LA CHAMBRE d'artisanat et des métiers d'Oran (CAM) lancera des ateliers pour sensibiliser des populations des zones d'ombre et la femme rurale à adhérer aux métiers d'artisanat et au travail familial, a-t-on appris du directeur de la Chambre.

Les ateliers, qui se tiendront en collaboration avec la direction du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, cibleront des zones d'ombre et les femmes rurales productives des communes de Tafraoui et de Boufatis, a indiqué Khalid Tahraoui en marge d'une rencontre organisée au centre et à la maison de l'artisanat à hai Es-sabah (est d'Oran).

Douze associations locales à caractère touristique, artisanal, culturel et social, prendront part à ces ateliers qui concerneront plusieurs activités d'artisanat, dont la couture, les gâteaux traditionnels, la boulangerie, la coiffure, le bâtiment, l'électricité et la plomberie, a-t-on précisé. L'opération, qui sera lancée prochainement, vise à sensibiliser les habitants des zones d'ombre et la femme rurale productive des deux communes précitées à créer des micro-entreprises ou des ateliers d'artisanat en leur assurant accompagnement pour concrétiser leurs projets au titre du dispositif de l'Agence nationale du micro-crédit (Angem), a-t-on souligné.

La Chambre d'artisanat et des métiers d'Oran œuvre à la prise en charge des personnes remplissant les conditions d'accès aux centres de formation professionnelle pour l'obtention de diplôme de qualification leur permettant de concrétiser leurs projets et leurs idées dans les métiers précités.

R. S.

Bouira

Plus de 7 500 dossiers de logements sociaux examinés

Plus de 7 500 demandes de logements sociaux ont été examinées par les commissions d'enquête de la wilaya en prévision de la distribution prochaine de plusieurs unités, a-t-on appris, des services de la wilaya. «Quinze brigades (commissions) d'enquête ont examiné jusqu'à présent 7 531 dossiers de demandes de logements sociaux pour la municipalité de Bouira», a expliqué la cellule de la communication de la wilaya dans un communiqué. Suite aux protestations que

connaît depuis plusieurs mois la ville de Bouira, le wali Lekhal Ayat Abdeslam s'est réuni, samedi soir, avec des représentants de la société civile et de quartiers ainsi qu'avec le président de l'Assemblée populaire communale (APC) et les responsables de la daïra, pour apporter des éclaircissements sur le cours des enquêtes concernant les logements sociaux à Bouira, a-t-on précisé. Selon le même communiqué, «des enquêtes administratives seront lancées très bientôt pour examiner 5 693 autres dos-

siers introduits auprès de l'Office de promotion et de gestion immobilière (Opgi) et de l'Agence foncière de la wilaya (AGFW)». Ainsi, les services de la daïra ont appelé tous les souscripteurs à réactualiser leurs dossiers avant le 18 février en cours, en prévision de l'établissement de la liste définitive des bénéficiaires, est-il souligné. Dans ce contexte, le premier magistrat de la wilaya a réitéré son engagement à assurer une distribution «équitable et transparente» des logements sociaux, dont l'opération devrait se faire

dans les prochaines semaines. «Aucune anomalie ou violation de la loi dans l'établissement de la liste des bénéficiaires ne sera tolérée. Je veillerai en personne à ce que le cours de l'opération soit transparent et équitable», a insisté M. Lekhal Ayat. Le même responsable a saisi cette occasion pour écouter les préoccupations des jeunes, des représentants des quartiers de la ville et de la société civile, présents à la réunion et dont la majorité réclame l'amélioration des conditions de vie.

Amel O.

Guelma/Covid-19

Caravane mobile de vaccination des habitants de 56 zones d'ombre

Une caravane mobile de vaccination des habitants de 56 zones d'ombre de la wilaya de Guelma contre le Covid-19 a été lancée avant-hier. Devant opérer sur plusieurs étapes, la caravane, lancée depuis le siège de la wilaya, a entamé sa mission dans trois zones d'ombre aux villages d'Ain Fras (commune d'Ain Larbi) et Sbaâ Layoun (commune d'Ain Sandel) ainsi que la mechta Magaad Syoud (commune de Hammam N'Bail). S'exprimant en marge du lancement de cette caravane de vaccination contre le Covid-19, le directeur de la santé et de la population (DSP), Tahar Rahmani, a déclaré à l'APS

que les mechtas ciblées sont réparties sur 18 communes, soulignant que l'opération de vaccination se déroulera selon un programme établi déterminant les dates de déplacement des équipes médicales d'une localité à une autre.

L'opération de recensement et de programmation des zones d'ombre ciblées par cette caravane a été menée en fonction de la proximité de ces régions des établissements de santé ainsi que le nombre d'habitants et des malades chroniques dans chaque localité, a-t-il fait savoir. Dix équipes médicales mobiles ont été réquisitionnées pour couvrir l'ensemble des mechtas

et villages concernés par cette caravane de vaccination contre le coronavirus (Covid-19), a indiqué le DSP de Guelma, précisant que cette opération se poursuivra «jusqu'à l'achèvement de la vaccination des habitants des localités programmées».

Au cours de la première journée de cette caravane, 30 citoyens ont été vaccinés à travers les localités concernées, soit une moyenne de 10 personnes par zone d'ombre, a-t-on relevé, notant que l'opération s'est déroulée dans des conditions excellentes, marquées par un strict respect des mesures de prévention.

Les démarches du processus de vaccination ont été appliquées de manière à soumettre tous les sujets à un examen médical complet avant d'entamer la procédure vaccinale, a-t-on encore signalé, ajoutant que les patients sont restés 30 minutes en observation après leur vaccination.

De leur côté, les habitants des ces zones enclavées ont salué cette «initiative» qui traduit la volonté des pouvoirs publics à prendre en charge les préoccupations de la population de ces localités, notamment la vaccination contre le Covid-19, selon les déclarations recueillies par l'APS.

Hamida H.

Semaine commémorative à la mémoire de Medjoubi

Un hommage rendu à Azzedine Medjoubi

■ Une «Semaine commémorative à la mémoire de Medjoubi» est organisée depuis samedi au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi. Cet événement, organisé dans le cadre du 26^e anniversaire de l'assassinat de l'immense artiste Azzedine Medjoubi, se veut une occasion pour revisiter l'œuvre du défunt. Programmé en mode virtuel sur la plateforme numérique de l'établissement, cet événement est aussi une occasion pour rendre hommage à cet artiste qui a beaucoup contribué à l'enrichissement du théâtre algérien.



Ph/D.R.

que le professionnalisme de nos acteurs. Cet événement est aussi une occasion pour renouer le contact avec les passionnés de cet art et leur offrir des prestations de qualité.

La première pièce théâtrale diffusée sur la chaîne YouTube du Théâtre national algérien est «Les Martyrs reviennent cette semaine». La deuxième pièce diffusée au public les a fait interagir d'une façon remarquable. Il s'agit de la pièce de théâtre «Galou laâreb galou» qui a enregistré un grand nombre de vues et reçu de nombreux messages de reconnaissance au niveau honorable de nos acteurs de cette période.

Quant à aujourd'hui, c'est la pièce de théâtre «Lahouinta» qui sera proposée au public.

Ce programme proposé par le Théâtre national algérien sera clôturé demain avec la pièce de théâtre «Aalem el Baouche». Cette pièce avait eu un franc succès après sa première présentation au public.

Il est à rappeler que Azzedine Medjoubi est un acteur et metteur en scène. En 1963, il s'inscrit au Conservatoire d'Alger et commence à faire ses premiers

pas à la télévision. Il a travaillé ensuite avec le Théâtre national algérien puis est retourné à la télévision. De retour au TNA, il joue dans «Bab El-Foutouh», «La Bonne Âme», «Les Bas-fonds», «Stop» et «Hafila Tassir». À la télévision, il a joué dans «Journal d'un jeune travailleur», «Crime et châtements», «La grande tentative», «La Clef» et «El-Tarfa». Il a assisté aussi Ziani Chérif et Benguettaf. Il participa à la création de la troupe indépendante El-Qalâa. Il a été distribué dans notamment «El-Ayta», «Hafila Tassir» (nouvelle version) et «Hassaristan». Il met en scène pour le compte du théâtre régional de Batna «Aalem El-Bâaouche».

Il monte aussi pour le théâtre régional de Béjaia la pièce «El-Houinta» (La Boutique). Il a occupé le poste de directeur du théâtre régional de Batna puis celui de Béjaia, avant d'être nommé directeur du Théâtre national algérien. Le 13 février 1995, il est assassiné par un groupe terroriste à la porte du TNA.

A. S.

Par Abla Selles

recueillement à la mémoire du défunt, devant la bâtisse du TNA, avant d'entamer la diffusion de pièces de théâtre dans lesquelles le défunt jouait un rôle principal ou dont il a signé la

mise en scène.

Ce programme, qui sera clôturé demain, a permis à la jeune génération de découvrir la grandeur de cet artiste, le théâtre algérien de cette période ainsi

En effet, cette semaine commémorative a commencé par une cérémonie de

Rencontres euro-maghrébines des écrivains

L'évènement organisé en version virtuelle

Des écrivains et auteurs issus de pays de la Méditerranée, dont l'Algérie, devront débattre de la poésie et de la littérature en temps de pandémie à l'occasion des 12^e Rencontres euro-maghrébines des écrivains, prévues en version virtuelle du 16 février au 16 mars, indiquent les organisateurs.

Organisée par la Délégation

de l'Union européenne en Algérie, en partenariat avec l'opérateur culturel algérien «Vivarium», l'édition 2021 de cette manifestation, placée sous le thème «La vie demain», sera «exclusivement virtuelle» en raison des conditions sanitaires particulières, expliquent les organisateurs dans un communiqué.

Souad Labbize, Lamis Saidi

et Akram El Kebir participent à ces rencontres aux côtés de Claudia Fauci (Malte), Alessandra Fagioli (Italie) et Nathalie Skowronek (Belgique), lauréate du prix de littérature 2020 de l'Union européenne.

Afin de s'adapter au format virtuel, les organisateurs ont opté pour des rencontres en aparté entre un auteur algérien et un auteur européen qui

auront à débattre de la poésie et la littérature au temps de la pandémie de coronavirus ainsi que les «conséquences» de la crise sanitaire sur l'acte d'écrire.

Les 12^e Rencontres des écrivains seront diffusées sur les comptes Facebook et Instagram de la Délégation de l'Union européenne en Algérie.

L. B.

Mila

Découverte d'un squelette et de vestiges préhistoriques

Un squelette humain, une partie d'un ustensile en poterie et un ensemble de coquilles d'escargots «remontant vraisemblablement à la période préhistorique», ont été découverts dans la commune de Tadjenanet (sud de Mila), à la faveur de travaux d'installation d'un transformateur électrique dans la mecha «Tine», a-t-on appris, dimanche, auprès de la direction locale de la culture.

Le chef de service du patrimoine culturel de la direction, Chiaba Lazghad, a précisé à l'APS que la découverte a été rapportée aux services de la Gendarmerie nationale de la commune de Tadjenanet et que les services de la direction de la

culture ont procédé à l'inspection des lieux au début du mois en cours, en coordination avec la cellule régionale de lutte contre le trafic des biens culturels du 5^e commandement régional de la Gendarmerie nationale de Constantine.

L'équipe chargée de l'inspection du site a enregistré la présence de plusieurs cavités de différentes profondeurs, d'un squelette humain, d'une partie d'un ustensile en poterie, ainsi qu'un nombre «considérable» de coquilles d'escargots truffées de trous, a indiqué la même source, estimant que «cette découverte mise à nu par les travaux de création d'un transformateur électrique, remonte à la période pré-

historique durant laquelle la population consommait en abondance les escargots».

Le même responsable a ajouté qu'au cours de cette période historique, les habitants utilisaient également les coquilles d'escargots dans la construction, comme substances cosmétiques, mais aussi pour éloigner les mauvais esprits, selon les croyances en vigueur à cette époque.

Selon M. Chiaba, cette découverte a été toutefois endommagée par les travaux engagés, notamment le squelette qui a été détérioré dans un «très mauvais état», avant son transfert au siège de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de

Tadjenanet avec les autres trouvailles.

La même source a confié, par ailleurs, qu'un certain nombre de mesures ont été prises suite à cette découverte, notamment l'arrêt des travaux menés dans cette zone, la protection du site et sa clôture, en attendant la venue d'une équipe d'experts en archéologie du ministère de la Culture et des Arts.

M. Chiaba a rappelé en outre qu'une découverte archéologique «importante» avait été mise au jour dans la zone de mecha Tin, non loin de mecha Larbi, dans la commune de Chelghoum Laid, consistant en un cimetière antique.

D. R.

Musée «Ahmed-Zabana» d'Oran Une exposition d'arts plastiques sur l'histoire de la ville

LE MUSÉE national public «Ahmed-Zabana» d'Oran a ouvert, dimanche, une exposition d'art plastique mettant en exergue l'histoire et les sites pittoresques de la capitale de l'Ouest du pays intitulée «Oran à travers les peintures du musée».

L'exposition comprend 19 tableaux d'artistes plasticiens algériens, dont Affif Cherfaoui, Abdelkader Belkhorissat et le Français Jean Taillat, inspirés par la beauté des paysages d'Oran, sa richesse historique et ses sites archéologiques.

Ces œuvres, dans une partie est conservée dans des entrepôts et une autre exposée dans la salle des Beaux-arts de la Fondation muséale «Ahmed-Zabana», traitent de plusieurs monuments et sites dont le port de pêche, le fort de «Santa Cruz», un café populaire, des paysages naturels d'Oran et ses plages.

La manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 4 mars prochain, s'inscrit dans le cadre du programme d'animation de l'année en cours et vise à mettre en valeur le patrimoine de la ville d'Oran, a souligné Leila Boutaleb, chargée de la communication et de l'animation au Musée national public «Ahmed-Zabana».

M. K.



Birmanie

Moins de gens dans les rues après le déploiement de troupes

■ Des manifestants pro-démocratie sont de nouveau descendus dans les rues hier en Birmanie, mais en ombre moindre que les jours précédents, au lendemain de l'intensification de la répression par la junte qui a déployé des troupes dans le pays.

Par Mourad M.

A Rangoun, la capitale économique, des centaines de contestataires se sont rassemblés près du siège de la banque centrale dans le nord de la ville, pour appeler les fonctionnaires à se mettre en grève.

Malgré les menaces, «les mouvements populaires ne s'arrêteront pas. Le premier pas a été le plus difficile. Nous n'avons pas peur d'être arrêtés ou fusillés», a déclaré Nyein Moe, guide touristique.

Plusieurs milliers de personnes se sont aussi réunies devant les ambassades de Chine et des États-Unis. «Dehors le dictateur!», «Nous avons besoin de l'armée américaine pour nous sauver», pouvait-on lire sur des banderoles, d'autres ont marché vers les locaux de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le parti d'Aung San Suu Kyi.

Mais les foules étaient moins nombreuses que les derniers jours, la présence de militaires appuyés par des véhicules blindés refrénant les ardeurs. Des

entreprises ont aussi envoyé des courriers à leurs employés pour les inciter à ne pas manifester.

«On essaye de nous faire peur en déployant les soldats», a déploré Htet Aung, brandissant une pancarte appelant à «la désobéissance civile».

La veille, l'armée a déployé des troupes dans plusieurs villes birmanes. «On a eu très peur. On a cru qu'ils allaient nous tirer dessus comme dans le passé», a raconté Nyein Moe, allusion aux soulèvements populaires de 1988 et de 2007, réprimés dans le sang par les militaires.

D'autres rassemblements se sont tenus à travers le pays, comme à Naypyidaw, la capitale administrative construite par la junte. Plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées lors de la manifestation, dont une vingtaine d'étudiants, d'après un journaliste local. Les connexions internet, très perturbées pendant la nuit, ont été rétablies hier matin. Le putsch du 1^{er} février a renversé le gouvernement civil d'Aung San Suu Kyi et mis fin à une fragile transition démocratique de 10 ans.

Inculpée pour avoir importé

illégalement des talkie-walkies, l'ex-dirigeante de 75 ans va être maintenue en détention jusqu'à demain à la suite du report d'une audience, initialement prévue hier, a annoncé son avocat, Khin Maung Zaw. «Elle est en bonne santé», assignée à résidence à Naypyidaw», a assuré ce week-end la LND. La peur des représailles est dans tous les esprits dans le pays qui a déjà vécu près de 50 ans sous le joug des militaires depuis son indépendance en 1948. Et les forces de l'ordre ont déjà dispersé violemment des rassemblements en tirant sur des manifestants. Une jeune femme de 20 ans, grièvement blessée la semaine dernière, est toujours dans un état critique.

Dimanche, dans le nord du pays, plusieurs personnes ont été blessées. Une journaliste locale n'a pas pu préciser à l'AFP si des balles réelles ou des munitions en caoutchouc avaient été utilisées. Cinq journalistes, interpellés lors de ce rassemblement, ont été relâchés hier.

Responsables politiques, militants, médecins, étudiants : quelque 400 personnes ont été arrêtées depuis le putsch.

L'armée a aussi diffusé une liste de sept activistes particulièrement recherchés. Des mandats d'arrêt ont été placardés, demandant à la population d'aider la police à retrouver ces «fugitifs». Toute personne osant leur apporter de l'aide ou les héberger fera l'objet de représailles, a averti la junte.

En réaction aux vagues d'arrestations nocturnes, des comités de vigilance citoyenne ont vu spontanément le jour : des habitants sont chargés de surveiller leur voisinage en cas d'opérations menées par les autorités pour arrêter des opposants.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a enjoint dimanche l'armée à «garantir le droit de se réunir



PH. > D. R.

pacifiquement», lui demandant d'autoriser d'urgence la diplomate suisse Christine Schraner Burgener à venir sur place «évaluer directement la situation».

«Les chefs de la junte seront tenus pour responsables des violences», a averti de son côté Tom Andrews, rapporteur spécial des Nations unies pour la Birmanie.

Washington a détaillé il y a plusieurs jours une série de sanctions à l'encontre de plusieurs généraux, leur demandant de rendre le pouvoir. En vain.

Des centaines de milliers de manifestants étaient descendus dans les rues ces derniers jours, le plus fort vent de fronde depuis la «révolution de safran» menée par des moines en 2007.

De nombreux fonctionnaires – employés des chemins de fer, enseignants, médecins – se sont mis en grève pour soutenir le mouvement, des médias locaux faisant même état de défections de policiers.

La junte a ordonné aux fonctionnaires de reprendre le travail sous peine de sanctions. Elle a doté les forces de l'ordre de pouvoirs d'exception : elles peuvent procéder à des perquisitions sans mandat ou ordonner des placements en détention pour une courte période sans l'autorisation d'un juge.

Les généraux putschistes et leur chef Min Aung Hlaing, paria à l'international pour les exactions commises contre les

musulmans rohingyas en 2017, contestent la régularité des législatives de novembre, massivement remportées par la LND.

Ils affirment avoir pris le pouvoir en respectant la Constitution et ont ordonné aux journalistes d'arrêter de parler de «coup d'Etat».

Aung San Suu Kyi maintenue en détention jusqu'au 17 février

La conseillère d'Etat Aung San Suu Kyi, détenue par les dirigeants du coup d'Etat militaire de Birmanie, restera encore en détention jusqu'au 17 février, malgré la fin de la période de sa captivité lundi, a annoncé son avocate citée par les médias locaux.

Selon les médias, l'avocat de la défense de la conseillère détenue, Khin Maung Zhao, a déclaré que sa cliente «n'assistera pas au procès prévu lundi, suite à la prolongation de sa période de détention par les autorités, jusqu'au 17 février».

Zhao a ajouté que les auteurs du coup d'Etat ne lui avaient pas permis de rencontrer sa cliente, l'autorisant uniquement à communiquer avec elle via vidéoconférence. Suu Kyi a été arrêtée avec de hauts dirigeants du gouvernement, deux heures avant l'annonce du coup d'Etat militaire, le 1^{er} février.

M. M.



Commentaire

Fermeture

Par Fouzia Mahmoudi

Lors de sa campagne pour l'élection présidentielle de 2008, Barack Obama, candidat démocrate, avait promis s'il était élu de fermer la prison de Guantanamo, contre laquelle il n'avait alors pas de mots assez sévères. Pourtant, malgré ses deux mandats passé à la Maison-Blanche, la prison américaine est toujours ouverte et abrite toujours des dizaines de prisonniers. Aujourd'hui, le nouveau président américain Joe Biden souhaite à son tour fermer l'émblématique prison avant la fin de son mandat. Le démocrate reprend ainsi une promesse de campagne de Barack Obama, que ce dernier n'a jamais pu tenir, faute d'un compromis avec le Congrès. Interrogée lors d'une conférence de presse sur une fermeture possible de la prison de Guantanamo pendant le mandat de Joe Biden, la porte-parole de la Maison-Blanche, Jen Psaki, a déclaré : «C'est certainement notre objectif et notre intention». «Nous avons donc entamé un processus avec le Conseil de la sécurité nationale (...) pour travailler avec les différentes agences fédérales et évaluer la situation actuelle (...), que nous avons héritée du gouvernement précédent», a-t-elle ajouté. La prison militaire accueille des détenus liés à la «guerre contre le terrorisme» dont le Pakistanais Khaled Cheikh Mohammed, le cerveau autoproclamé des attentats du 11 septembre 2001. Elle abrite encore une quarantaine de détenus, dont 26 sont considérés comme trop dangereux pour être libérés, mais les procédures légales s'éternisent en raison de la complexité de leurs dossiers. L'armée américaine, sous la présidence de George W. Bush, avait construit rapidement ce centre de détention sur une base navale appartenant aux États-Unis, à la pointe Est de l'île de Cuba. Cette enclave de 117 km² (dont seulement 49 km² de terre ferme) avait été cédée par Cuba aux États-Unis en 1903, pour remercier son puissant voisin de son aide dans la guerre contre les Espagnols. Les vingt premiers détenus y sont arrivés le 11 janvier 2002, quelques semaines après les attentats du 11 septembre 2001. Au plus fort de son activité, au plus fort de la «guerre contre le terrorisme» lancée par George W. Bush, 780 personnes étaient détenues à Guantanamo pour leurs liens présumés avec Al-Qaïda et les talibans. Des centaines de détenus ont depuis été libérés ou transférés vers leur pays natal ou des pays tiers. Reste à voir toutefois si comme Obama, Biden fait aujourd'hui des annonces non suivies d'effets ou si plus de vingt ans après son ouverture il réussira à la fermer définitivement, tournant ainsi une page de l'histoire récente américaine. **F. M.**

Espagne

Les indépendantistes renforcent leur majorité en Catalogne

Les partis indépendantistes ont renforcé dimanche leur majorité au Parlement régional et semblent en mesure de se maintenir au pouvoir en Catalogne, à l'issue d'un scrutin marqué par la pandémie et remporté par le candidat du Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez.

Au-delà de la politique, l'image qui restera de cette élection sera celle d'assesseurs tenant les bureaux de vote, protégés par des combinaisons blanches intégrales, afin de faire voter les électeurs malades du Covid-19

ou en quarantaine. Après le dépouillement de près de 100 % des bulletins, l'ex-ministre de la Santé, Salvador Illa, est arrivé en tête avec environ 23 % des voix et 33 sièges sur les 135 que compte le Parlement régional.

Envoyé à Barcelone par Pedro Sanchez pour écarter les indépendantistes du pouvoir qu'ils occupent depuis 2015, il a toutefois manqué son pari.

Alors que les partis séparatistes se sont engagés par écrit à ne pas sceller d'accord avec lui, M. Illa ne pourra a priori pas compter sur les voix nécessaires

au Parlement catalan pour se hisser à la présidence de cette riche région du nord-est de l'Espagne, peuplée de 7,8 millions d'habitants.

«Le changement est là pour rester en Catalogne», a-t-il insisté en annonçant qu'il serait candidat à la présidence malgré ses faibles chances.

Plus de trois ans après une tentative de sécession avortée, les indépendantistes ont eux dépassé pour la première fois les 50 % des voix lors d'un scrutin régional. Lors du dernier en 2017, ils avaient totalisé 47,5 %.



RC Relizane

Le nouveau lieu de domiciliation en débat

Le staff technique du RC Relizane se réunira aujourd'hui avec le président de ce club de Ligue 1 de football pour trancher le lieu de domiciliation de l'équipe, après la fermeture du stade Tahar-Zoughari afin de l'équiper d'une nouvelle pelouse, a-t-on appris de l'entraîneur-adjoint. «Pour le moment, nous n'avons pas une idée précise sur notre prochain lieu de domiciliation. Nous avons convenu avec le président du club de nous réunir mardi (aujourd'hui, ndlr) pour trancher le sujet», a déclaré Sebah Benyagoub. Le même technicien a fait savoir que l'éventualité de voir son équipe accueillir au stade Mohamed-Boumezrag (Chlef) ses prochains adversaires «n'est pas à écarter». Le stade Tahar-Zoughari a fermé ses portes à l'issue du match RCR-JSM Skikda (2-1), joué samedi dans le cadre de la 13^e journée de championnat, pour permettre le lancement des travaux de pose d'une nouvelle pelouse synthétique de 6^e génération, rappelle-t-on. La direction de la jeunesse et des sports de

Relizane s'est entendue avec l'entreprise réalisatrice pour achever les travaux au bout de 40 jours, durant lesquels le «Rapid» devra accueillir ses adversaires en dehors de ses bases. «Certes, on sera handicapés par le fait de jouer loin de nos bases, mais nous avons tant attendu la pose d'une nouvelle pelouse dans notre stade, vu que l'actuelle, qui s'est nettement détériorée, a causé plusieurs blessures à nos joueurs», a dit le premier assistant de Si Tahar Cherif El Ouezzani à la barre technique du RCR qui retrouve l'élite cette saison après quatre années passées au purgatoire. Le RCR sera contraint au repos le week-end prochain après le report de son match en déplacement contre la JS Kabylie en raison des obligations africaines des «Canaris». Les protégés de Cherif El Ouezzani rendront visite au NA Hussein-Dey lors de la journée suivante. Le «Rapid», qui reste sur deux victoires de rang après une série de contre-performances, a réussi à se hisser à la 10^e place avec 17 points.

ES Tunis

Tougai opéré avec succès

LE DÉFENSEUR algérien de l'ES Tunis (Div.1 tunisienne de football), Mohamed Amine Tougai, victime d'une fracture au niveau du talon, a été opéré avec succès samedi soir à Tunis, a annoncé le club tunisois dans un communiqué. «L'intervention chirurgicale réalisée par le Dr Moncef Ben Abid à notre défenseur central s'est bien déroulée, le joueur va quitter la clinique lundi (hier, ndlr), alors que sa durée d'indisponibilité sera fixée ultérieurement», a indiqué l'Espérance sur sa page officielle Facebook. Formant la charnière centrale de l'EST avec l'autre défenseur algérien Abdelkader

Bedrane, Tougai (21 ans) s'est blessé samedi, lors du match disputé à domicile face aux Sénégalais de Teungueth FC (2-1), dans le cadre de la 1^{re} journée (Gr. D) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique. Une terrible nouvelle pour l'ancien joueur du NA Hussein-Dey qui a commencé à faire ses preuves cette saison avec l'Espérance, arrachant une place de titulaire en défense centrale. Outre Tougai, le club champion de Tunisie en titre a également perdu les services du milieu de terrain Ghailene Chaâlali, sorti sur blessure en première période.

Grand prix de Tachkent de judo

L'Algérie présente avec cinq athlètes en Ouzbékistan

CINQ JUDOKAS (2 messieurs et 3 dames) représenteront l'Algérie au Grand Prix de Tachkent, prévu du 5 au 7 mars en Ouzbékistan, a-t-on appris auprès du Directeur technique national (DTN) de la Fédération algérienne, Salim Boutebcha. Il s'agit de Fethi Nourine et Abderrahmane Benamadi, respectivement chez les -73 kg et -90 kg (messieurs), ainsi que d'Amina Belkadi (-63 kg), Kaouthar Ouallah (-78 kg) et Sonia Asselah (+78) chez les

dames.

Les cinq représentants algériens prendront part à cette prestigieuse compétition avec l'objectif d'aller le plus loin possible, ce qui leur permettra de récolter un maximum de points et de conforter ainsi leur classement olympique. Le DTN a rappelé, par ailleurs, que le stage de la sélection nationale (messieurs), jumelé avec celui de son homologue tunisienne à Tikjda, dans la wilaya de Bouira, s'achève dimanche.

Coupe de la Confédération (16^{es} de finale «bis»)

L'ESS prend option, la JSK en sursis

■ L'ES Sétif, représentant algérien en Coupe de la Confédération africaine de football, a fait un grand pas vers la qualification à la phase de finale avec son succès arraché en terre ghanéenne face à la formation de l'Asante Kotoko, sur le score de 2 à 1.



Les Sétifiens ont réussi un exploit à Accra

Par Mahfoud M.

Les Sétifiens, menés au score, ont pu remonter leur retard et même passer devant lors de ce match comptant pour les 16^{es} de finale aller bis de la Coupe de la CAF. Le club ghanéen a ouvert le score à la 68^e minute par Kwame Opoku, avec un tir puissant en dehors de la zone de réparation. Ne baissant pas les bras, l'Entente s'est lancée en attaque et c'est logiquement qu'elle réussira à égaliser à la 73^e par l'intermédiaire de Mohamed Amoura, sur une belle passe de Houssam Ghacha. En verve durant ce match, ce même Ghacha offrira

un caviar à Ahmed Kendouci qui inscrira le but de la victoire à dix minutes seulement de la fin réglementaire de la rencontre. Un véritable coup de massue s'est abattu sur la formation ghanéenne qui n'a pas pu revenir au score. Les gars de la ville de Sidi El Kheir réussissent ainsi une belle opération et se rapprochent de la qualification à la phase finale de la Coupe de la CAF, sachant qu'ils évolueront à domicile dans une semaine et qu'ils seront décidés à confirmer ce succès. De son côté, le second représentant dans cette compétition continentale, la JS Kabylie, s'est incliné sur le score de 2 à 1 à Bamako face à la formation malienne du Stade

Maliens.

Menés à la mi-temps par un but de N'Goda Adjiri (28^e), les «Canaris» ont réussi à niveler le score en 2^e mi-temps par Badreddine Souiyad (50^e), avant d'encaisser le second but inscrit sur penalty, transformé par Mamadou Coulibaly, dans le temps additionnel (90+4). Le match retour se jouera dimanche prochain à Tizi-Ouzou. Cette défaite ne diminue en rien le mérite des poullans de Lavagne qui feront tout ce qui est en leur pouvoir pour remonter le score, sachant qu'une courte victoire de 1 à 0 sera suffisante pour décrocher le billet qualificatif à la phase des poules. M. M.

FCO Dijon

Benzia a rejoué avec l'équipe réserve

Le milieu offensif international algérien, Yassine Benzia, absent des terrains depuis mai 2020 en raison d'une grave blessure à la main, a repris la compétition samedi avec l'équipe réserve du FCO Dijon, son actuel club employeur qui évolue en première division française de football. Le joueur de 26 ans, formé par l'Olympique lyonnais, s'était gravement blessé à la main gauche dans un accident de buggy survenu il y a environ neuf mois. Après avoir subi plusieurs interventions chirurgicales, dont une greffe de la peau l'été dernier, il a dû continuer à porter une attelle jusqu'à récem-

ment. Après avoir reçu le feu vert de son médecin traitant, Benzia a pu reprendre les entraînements depuis peu, avant de retrouver la compétition à travers l'équipe réserve de Dijon, qui a disputé un match amical contre l'AS Nancy-Lorraine. Pour un début, le staff technique bourguignon a évité de trop épuiser son international algérien, en ne le laissant sur le terrain que pendant 70 minutes. Confiant, l'entraîneur du FCO Dijon, David Linares, a déclaré que «Benzia pourrait effectuer son retour à la compétition avec l'équipe première d'ici à la fin de la saison».

MJS

Le décret exécutif relatif au non-cumul entre les responsabilités entre en vigueur

LE DÉCRET exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 15-340 du 28/12/2015 relatif au non-cumul entre la responsabilité exécutive et élective et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et d'animation sportives, est devenu effectif, suite à sa parution dans la dernière édition du «Journal officiel» (JO). Ce décret exécutif de non-cumul

concerne «les titulaires de la fonction élective de président ou membre élu du bureau exécutif d'une fédération, ligue, club ou association sportive, avec ladite fonction au sein des structures d'organisation et d'animation sportives de la même discipline ou d'une autre discipline sportive, les fonctionnaires nommés aux postes supérieurs, les fonctionnaires nommés aux postes

supérieurs de chef de service ou de bureau». Sont également concernés par ce décret exécutif, «les fonctionnaires nommés aux postes supérieurs de chefs de service, de département ou de bureau ou de chef d'unité des sports d'établissement public à caractère administratif ou d'établissement public à caractère industriel et commercial, les fonctionnaires nommés aux

postes supérieurs d'inspecteur coordinateur ou attaché communal des sports», selon le JO N.9 de 2021. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, avait présenté le 3 février dernier, en conseil du gouvernement, un exposé sur ce document qui étend les cas de non-cumul à des catégories de fonctionnaires de son secteur qui n'ont pas été prévus dans les

dispositions du décret exécutif n° 15-340 en vigueur. «Les nouvelles dispositions apportent plus de précisions aux cas et situations de non-cumul de responsabilités, ce qui permettra mieux lutter contre les risques de conflits d'intérêts et d'abus d'autorité et préserver ainsi l'éthique et la morale sportives», selon un communiqué du Premier ministre du 3 février.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

À l'encontre de l'ancien wali d'Alger Abdelkader Zoukh

La cour de Tipasa confirme les peines rendues en première instance

LA COUR de Tipasa a confirmé dimanche en appel les jugements rendus en première instance condamnant à des peines de deux fois 4 ans et 5 ans de prison ferme, l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, poursuivi dans des affaires de corruption. Le verdict dans cette affaire a été rendu suite à l'audience tenue le 6 février dernier, lors de laquelle le parquet a requis des peines de 10 à 15 ans de prison ferme contre l'ancien wali d'Alger pour des affaires impliquant des membres de la famille de l'ancien DGSN, Abdelghani Hamel, le président de l'ex-FCE, Ali Haddad, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et des membres de sa famille. Abdelkader Zoukh purge actuellement une peine de prison prononcée à son endroit décembre dernier par le tribunal de Tipasa qui l'a condamné à des peines de 4, 4 et 5 ans de prison ferme, assorties d'une amende d'un million de DA dans chacune des affaires pour lesquelles il est poursuivi, en plus de 10 millions de DA de compensations pour les pertes subies par le Trésor public. Il a été également interdit d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'Etat et de se porter candidat pour des postes politiques pendant 5 ans après l'expiration de sa peine. Zoukh a été pour-

suivi en tant que principal accusé dans l'affaire de la famille de Abdelghani Hamel (son épouse, son fils Chafik et sa fille Chahinez), pour «dilapidation délibérée de deniers publics par un fonctionnaire», «utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction», «abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers». Pour ce qui est des charges retenues contre Zoukh dans l'affaire Ali Haddad, l'ancien président du FCE (témoin dans l'affaire), elles portent sur «abus de fonction et octroi d'indus privilégiés». Dans l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, Zoukh a été poursuivi pour «octroi délibéré de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, agrément d'exonérations fiscales et de rédactions sans justificatif légal». Concernant cette affaire, il a été question notamment de la délivrance de décisions d'affectation concernant 15 arrêtés de droit de concession pour investissement dans un foncier industriel sis à Alger.

Safy T.

Béjaïa/Boudjellil

Trois morts et un blessé grave dans une collision entre deux véhicules

UNE collision entre deux véhicules, survenue dans la nuit de dimanche à lundi sur un tronçon de la pénétrente Béjaïa-Ahnif (Bouira), à hauteur de la localité de Boudjellil, à 75 km à l'ouest de Béjaïa, a fait trois morts et un blessé grave, a indiqué un communiqué de la Protection civile. Les victimes mortes sur le coup dans cet accident qui s'est produit à 00h30, sont âgées de 34, 23 et 28 ans, et sont originaires de la wilaya de Bordj-Bou-Arréridj, a-t-on précisé de même source.

Quant au blessé, un trentenaire, non identifié, il a été transféré à la polyclinique de la ville de Tazmalt, dans un état jugé «grave», a-t-on ajouté. L'on ignore l'origine de ce drame survenu à un moment où la circulation était très fluide sur cet axe autoroutier, inauguré il y a moins de deux ans et desservant en grande partie les localités situées le long de l'oued et de la vallée de la Soummam et qui pour l'heure ne connaît pas encore des situations d'engorgement.

Dalil Y.

Tunisie/Remaniement

Cinq ministres démis de leurs fonctions

LE CHEF du gouvernement tunisien, Hichem Mechichi, a décidé, hier, de démettre cinq ministres concernés par le remaniement ministériel de janvier dernier de leurs fonctions, a rapporté, hier, l'agence de presse, TAP. La même source, citant un communiqué de la Présidence du gouvernement, a ajouté que ces cinq ministres seront remplacés par cinq autres membres du gouvernement (quatre ministres et un secrétaire d'Etat) en exer-

cice et chargés d'assurer l'intérim de ces départements, en attendant le parachèvement des procédures relatives au remaniement. Il s'agit des ministres de la Justice, Mohamed Bousetta, de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, Saloua Sghaier, du ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration professionnelle, Kamel Deguiche, le ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, Leila Jaffel et de la ministre de

l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Akisa Bahri. Les onze nouveaux ministres qui avaient été nommés fin janvier n'ont à ce jour pas été invités à une cérémonie de prestation de serment devant le Président du pays, Kais Saïed, qui a émis des réserves sur la «constitutionnalité» du remaniement. Il avait dénoncé, lors d'une rencontre avec le secrétaire général de l'Union générale tunisienne de travail (Uggt), «des vio-

lations» par le recours à des textes «inférieurs» à la Constitution, notamment le règlement intérieur du Parlement. M. Saïed avait tenu, mercredi, au palais de Carthage, une réunion avec des députés des différents groupes parlementaires, tandis que le Chef du gouvernement, Hichem Mechichi, avait convoqué le jour même une réunion avec plusieurs juristes et experts en droit constitutionnel.

Hani G.

Réouverture des mosquées



Djalou@hotmail.com

Béjaïa

Grève et marche du Snapap-Cgata

■ De nombreux travailleurs affiliés au Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique-Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (Snapap-Cgata) ont pris part à une marche à laquelle a appelé le syndicat afin de réclamer «les droits des travailleurs et le respect de leur dignité».

Par Hocine Cherfa

Les travailleurs se sont donnés rendez-vous dès 9h00 à la maison de la culture de la ville avant d'entamer une marche vers le siège de la wilaya, soit quelques centaines de mètres. La foule était composée de travailleurs adhérents à plusieurs fédérations affiliées au Snapap et la Cgata, dont celles des communaux de la santé, des œuvres universitaires et de l'université et des travaux publics. On pouvait les distinguer par les banderoles arborées tout le long du parcours de la marche qui n'est pas la première du genre. Outre les revendications corporatistes telles que

«Pour une justice sociale et un salaire digne», «Une Algérie meilleure et la réintégration des travailleurs suspendus» les travailleurs ont scandé des slogans anti-pouvoir, tels que «contre la répression», en faveur de «la libération des détenus du mouvement populaire», «contre l'ingérence dans les affaires du syndicat et l'intimidation des syndicalistes», «pour un Etat de droit», «non à l'abus de pouvoir». Les travailleurs sont venus de différentes localités, notamment de Chemini, Tichy, Souk El-Tennine, El-Kseur et Beni Djellil, Kherrata, Aokas, Amizour, Béjaïa, Seddouk, pour ne citer que celles-là. Une grève a également ponctué cette journée de protes-

tation au niveau de différents secteurs. Des travailleurs de Numilog ont rejoint la marche au côté des militants de la société civile. Les animateurs de la marche ont soulevé les différentes revendications des travailleurs, dont «la hausse des salaires, le respect des libertés syndicales, l'amélioration du pouvoir d'achat, l'intégration des travailleurs contractuels et la fin du travail précaire, la levée des sanctions sur les travailleurs». Ils ont par ailleurs appelé à l'unité syndicale et d'action.

H. C.

Azeffoune (Tizi Ouzou)

Le corps sans vie d'un homme repêché en mer

Le corps sans vie d'un homme, la soixantaine, a été repêché hier après-midi au large d'Azeffoune (71 km au nord-est de Tizi Ouzou) par les éléments des gardes-côtes. La victime a été repêchée à 150 mètres du rivage, à hauteur de la plage Tighouza Levehar vers 13 heures, selon les indications fournies par la Protection civile. La dépouille de la victime, dont l'identité n'a pas été précisée, a été déposée à la morgue de l'hôpital d'Azeffoune. **Hamid M.**